

L'an deux Mil Douze, le six Avril, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 30.03.12

Nombre de conseillers en exercice : 08

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, Mmes MASSON Chantal et DONZEL Maryse, AVET-FORAZ André

ABSENTS et EXCUSES : MARTEL-JON Sandrine, POCHAT-COTTILLOUX Gilles,

A été élue secrétaire : MASSON Chantal

➤ APPROBATION des COMPTES ADMINISTRATIFS du BUDGET PRINCIPAL 2011- du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2011 - du BUDGET ZA LOTISSEMENT 2011

Le Conseil Municipal examine et approuve les comptes administratifs 2011 **BUDGET PRINCIPAL, EAU & ASSAINISSEMENT et ZA LOTISSEMENT**, présentés par **Mr Christian CHABRIER**, 1^{er} adjoint, qui se résument comme suit :

• BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement :	Recettes	565 417.35 €
	Excédent reporté 10	215 042.43 €

	Total des recettes	780 459.78 €
	Dépenses	364 562.64 €
	Excédent de clôture 2011	415 897.14 €

Investissement :	Recettes	118 913.18 €
	Excédent reporté 10	53 731.34 €

	Total des recettes	172 644.52 €
	Dépenses	146 239.23 €
	Excédent de clôture 2011	26 405.29 €

• BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

Fonctionnement :	Recettes	105 572.71 €
	Excédent reporté 10	96 332.21 €

	Total des recettes	201 904.92 €
	Dépenses	89 481.24 €
	Excédent de clôture 2011	112 423.68 €

<u>Investissement</u> :	Recettes	66 053.96 €
	Excédent reporté 10	33 138.38 €
	Total des recettes	99 192.34 €
	Dépenses	38 149.83 €
	Excédent de clôture 2011	61 042.51 €

• **BUDGET ZA LOTISSEMENT**

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	153 778.00 €
	Excédent reporté 10	0.00 €
	Total des recettes	153 778.00 €
	Dépenses	159 420.02 €
	Déficit de clôture 2011	5 642.02 €

<u>Investissement</u> :	Recettes	1 247.00 €
	Excédent reporté 10	253.00 €
	Total des recettes	1 500.00 €
	Dépenses	20 000.00 €
	Déficit de clôture 2011	18 500.00 €

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « BUDGET PRINCIPAL 2011 - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2011 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZA 2011 » DU TRESORIER :**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les comptes de gestion 2011 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT et BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZA, correspondants à la gestion de Mr le Trésorier René CAYE, en parfaite concordance avec la comptabilité administrative communale.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 DU BA EAU**

Constatant que le Compte Administratif 2011 du BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT fait apparaître un excédent d'exploitation de décide d'affecter l'excédent net cumulé de **112 423.68 €**. Le conseil Municipal **DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation net cumulé de **112 423.68 €** (report 2010 : 96 332.21 € + 16 091.47 €- résultat ex 2011) en report à nouveau au compte 002 (dont 70 000 au chapitre 023 et 021).

➤ **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2012**

Le Conseil Municipal **décide** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2012, à savoir : - taxe d'habitation 14.10 % - Taxe foncière bâti 09.50 % - taxe foncière non bâti 38.69 % - contribution foncière des entreprises (CFE) 20.29 %

➤ **VOTE DES BUDGETS 2012**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

Le **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE** qui s'équilibre en Fonctionnement à **744 211.14 €** et en Investissement à **348 698.38 €**,

Le **BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT** qui s'équilibre en section Fonctionnement à **159 006.05 €** et en Investissement à **179 599.69 €**

Le **BUDGET LOTISSEMENT ZA des Iles** qui s'équilibre en section Exploitation à **59 886.00 €** et en Investissement à **20 000.00 €**.

➤ **ACQUISITION DE TERRAINS**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée sous le numéro suivant : La parcelle N° **A 3250** lieudit « La Rigole » d'une superficie de 80 m² - appartenant à l'indivision DELEAN Brigitte, Camille et Michel. Le Conseil Municipal, après délibération : **DONNE** son accord pour l'acquisition de la parcelle ci-dessus désigné, **pour un montant de 10 € le m² soit 800 €** - **AUTORISE** Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents et actes à venir, relatif à cette acquisition.

➤ **ACQUISITION DES TERRAINS NECESSAIRES A LA CONSTITUTION DES PERIMETRES IMMEDIATS DES CAPTAGES**

Conformément à l'arrêté préfectoral d'utilité publique n°50-2007 du 07/02/2007

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'accord de principe de la COMMUNE DE LA BALME DE THUY pour l'achat de la parcelle : **A 3313** (issue de A 1247), lieudit « Prés de Salignon » d'une contenance de 2 395 m². Ladite parcelle est située dans le périmètre immédiat du captage de Chatelaret et appartient au Groupement Forestier Le Gernie. Le montant de la vente est de **1 000.00 €**. Le Conseil Municipal, après délibération : **DONNE** son accord pour acquérir le terrain ci-dessus désigné, **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires concrétisant cette acquisition, notamment l'acte notarié.

➤ **INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2012**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la circulaire Préfectorale du 21 janvier 2011, faisant le point sur les montants maximaux de l'indemnité de gardiennage des églises communales. Il a été décidé pour l'année 2012 un maintien du montant fixé en 2011. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **FIXE à 474.22 €**, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église versée à **Mme CONTAT Odette**, résidant dans la commune.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 23 avril 2012

Le Maire